

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

DIRECTEUR DE CENTRE DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE CHARENTE-MARITIME

CATEGORIE:

POINTS NBI :

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création

Date de prise de fonction : à préciser

Un temps de formation préalable (rémunéré) est prévu, semaine 9 à partir du 24 février 2020.

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE CHARENTE-MARITIME

Adresse : 5 PLACE DES CORDELIERS, 17000 LA ROCHELLE

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : DIRECTEUR DE CENTRE DEPARTEMENTAL SNU

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 27 CADRES ET 150 VOLONTAIRES

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Vacation

Obligation de présence sur site pendant le séjour (22/06 au 3/07) – pension complète fournie

Rémunération : nc

Permis B souhaité

Durée du contrat : nc

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU constitue un parcours éducatif, citoyen et d'autonomie, à destination des jeunes de 15-16 ans, comportant plusieurs phases :

- Une phase préalable d'information auprès des jeunes et de leur famille et de préparation du séjour – janvier à mai 2020
- Le séjour de cohésion de 12 jours, obligatoire, hors de son département, du 22 juin au 3 juillet 2020.
- La mission d'intérêt général, obligatoire, à effectuer dans son département entre la fin du séjour de cohésion et juillet 2021
- La phase d'engagement citoyen, phase facultative, qui peut être effectuée entre 16 et 25 ans, et qui s'appuiera sur les dispositifs d'engagement existants.

En 2020, le SNU est déployé dans tous les départements à destination de cohortes de 300 jeunes volontaires.

Dans chaque département, une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission du SNU. Sous la direction des préfets de département et des IA-DASEN, un comité de coordination associe notamment les services de la préfecture, de l'Éducation nationale, le délégué militaire départemental, la direction

départementale de la cohésion sociale.

Dans chaque département, un centre d'hébergement accueille les premiers séjours de cohésion. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le directeur de centre est désigné par le ministre en charge de l'Education nationale et de la Jeunesse sur proposition du préfet de département et de l'IA-DASEN. Dès sa nomination, il intègre l'équipe de projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires à l'occasion des séjours. Il dirige le séjour de cohésion et participe à son évaluation.

Il est appuyé dans ses missions par 2 adjoints :

- un conseiller encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des capitaines ;
- un conseiller éducatif chargé des activités, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;

Ainsi que par trois référents : un infirmier, un intendant, un référent sport et cohésion.

Spécificités du poste / Contraintes : mobilité géographique, travail en soirée, travail en équipe et en partenariat.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 27 CADRES, 150 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :

RESPONSABILITES PARTICULIERES :

Le directeur de centre est responsable de la préparation et de la conduite d'un séjour de cohésion. Afin d'en assurer le bon déroulement, il exerce ses responsabilités dans trois domaines principaux :

1) *Chef de centre et directeur de séjour*

Il dirige, administre et anime la vie du centre. Son action personnelle s'exerce sur l'ensemble de l'équipe des encadrants et sur chacun des volontaires.

C'est le premier interlocuteur des institutions et des différents partenaires pendant toute la phase de cohésion.

En lien avec l'équipe départementale de projet, il organise le recrutement et l'animation de l'équipe encadrante. Il organise la formation des tuteurs de maisonnées selon les directives nationales et celles de la direction de projet.

Avant le séjour, il s'assure de l'organisation des maisonnées et de la disposition des locaux avant l'arrivée sur site des volontaires.

Pendant le séjour, il est le garant de la sécurité des volontaires, il fait mettre en œuvre l'ensemble des règles liées à l'hygiène, à la sécurité et la prévention des accidents. Il est responsable de l'application du règlement intérieur du centre SNU.

Il répond aux sollicitations des médias en accord avec le chef de projet afin de valoriser la création du SNU et l'action de son centre.

Il organise, en lien avec les services de l'Etat dans le département et les collectivités, l'ensemble des rites républicains définis dans le projet départemental, et contribue à l'esprit SNU fondé sur les valeurs de la vie collective, du respect d'autrui et de l'engagement.

A l'issue du séjour, il participe à son évaluation et formule des propositions d'aménagement.

2) *Responsable pédagogique du séjour de cohésion*

Sur le plan pédagogique, il prend les dispositions nécessaires pour que les objectifs pédagogiques du séjour de cohésion soient atteints dans chacune des 7 thématiques définies. En lien avec le chef de projet SNU et en amont du séjour, il identifie et fait le lien avec les différents intervenants.

Appuyé par son adjoint éducation, il construit l'emploi du temps des deux semaines du séjour. Il veille à construire des activités fondées sur une pédagogie active et d'éducation non formelle, privilégiant chaque fois que possible l'interdisciplinarité entre les modules collectifs.

Il identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières et fait mettre en œuvre les dispositifs d'égalité, d'intégration et d'inclusion pour garantir la réalité du principe d'universalité du SNU.

Il organise le lien avec les familles des volontaires.

Il est également chargé d'organiser la formation locale des tuteurs de maisonnées, sur la base d'un socle commun de formation identifié par la Mission nationale SNU et de l'adapter et de la compléter des spécificités du projet départemental.

3) *Responsable logistique du séjour de cohésion*

Appuyé par un intendant, il prépare le bon déroulement du séjour dans l'ensemble des champs du soutien puis assure les fonctions logistiques générales pendant le séjour. Agissant comme ordonnateur délégué il engage les crédits mis en place par la DDCS.

Il coordonne et supervise, en lien avec l'équipe projet, le transport des volontaires affectés dans son centre à partir de la gare

d'arrivée. Il organise en particulier l'encadrement de ces déplacements.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input checked="" type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input checked="" type="checkbox"/> Les autres directions | <input checked="" type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

Connaissances des règles relatives à la sécurité physique et morale des mineurs
Connaissance et maîtrise des principes et valeurs de la République, citoyenneté, laïcité
Connaissance des dispositifs d'éducation et de formation
Eléments de psychologie de l'adolescent
Connaissance des administrations déconcentrées civiles et militaires et de la mise en œuvre territoriale des politiques publiques

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

Capacité d'encadrement et d'organisation (expérience au sein des armées, ou de l'EN, ou des associations JEP)
Capacité au leadership
Sens relationnel, particulièrement avec un public adolescent
Sens de l'initiative
Capacité à fédérer
Conduite d'un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés

VOS CONTACTS (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Marion ROBIN, cheffe de projet SNU, cheffe de service JS à la DDCS 17, marion.robin@charente-maritime.gouv.fr, 05 46 35 25 36.